



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL**SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa
Mme la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

M. Martin Bonhomme agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

04-092-21	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 avril 2021. Il est 18 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

04-093-21	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tel que modifié par l'ajout de la résolution 04-097-21 « Autorisation à la Fondation Hôpital Général Lakeshore de tenir un barrage routier le 19 juin 2021 sur le boulevard des Anciens-Combattants.»

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 04-092-21 Ouverture de la séance
- 04-093-21 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

- 04-094-21 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

- 04-095-21 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels pour la bibliothèque
- 04-096-21 Ventes de garage communautaires les 8 mai et 14 août 2021
- 04-097-21 Autorisation à la Fondation Hôpital Général Lakeshore de tenir un barrage routier le 19 juin 2021 sur le boulevard des Anciens-Combattants

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 6.3. Autres sujets
 - 04-098-21 Autorisation d'aménager un resto-terrasse sur le domaine public pour la saison estivale 2021

7. Services techniques

- 7.1. Conclusion de contrats
 - 04-099-21 Adjudication de contrat – Travaux de marquage de chaussée 2021– A1 Lignes Jaunes Inc.

- 04-0100-21 Adjudication de contrat – Travaux de réparation de trottoirs, bordures et pavé uni 2021 – EMC Services Construction
- 04-0101-21 Adjudication de contrat – Travaux de réparation et d'ajustement de regards 2021 – EMC Services construction
- 04-0102-21 Octroi de contrat – Fourniture et installation de bandes permanentes de patinoire au parc Aumais – Les Installations Sportives Agora Inc.
- 04-0103-21 Octroi de contrat – Plans et devis et surveillance structure maison Michel-Robillard
- 04-0104-21 Octroi de contrat – Plans et devis et surveillance Génératrice Centre Harpell *Cette résolution n'a pas été lue lors de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2021. La résolution sera déposée de nouveau lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 10 mai 2021*
- 04-0105-21 Location de deux véhicules électriques pour les travaux publics – Spinelli Nissan de Pointe-Claire

7.2. Autorisation de dépenses

- 04-0106-21 Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglçage – saison hivernale 2021-2022 – Regroupement de l'Île de Montréal

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

- 04-0107-21 Décompte progressif no 6 –Travaux de rénovation de l'hôtel de ville

7.5. Autres sujets

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

- 04-0108-21 Autorisation d'une entente avec PME MTL West-Island «offre de services – Soutien administratif et fonctionnel auprès de la société de développement commercial de (SDC) Sainte-Anne-de-Bellevue»

10. Finances

10.1. Dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

- 04-0109-21 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

04-0110-21 Entérinement des décisions prises depuis le 16 mars 2021 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire

04-0111-21 Modification de l'heure de la séance ordinaire du 10 mai 2021

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

04-0112-21 Embauche d'une technicienne en aménagement et urbanisme

12.2. Autres sujets

04-0113-21 Adoption de la majoration de la grille salariale de 1,5 % pour l'année 2021 pour les employés-cadres de la Ville

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

04-0114-21 Adoption du deuxième projet du Règlement numéro 533-74

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

04-0115-21 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

Le greffier adjoint a reçu des questions de 3 citoyens qui ont été lues entre 18 h 40 et 18 h 52. Les citoyens peuvent prendre connaissance des réponses via l'enregistrement audiovisuel de la séance, disponible dans les jours qui suivent la présente séance, sur le site internet de la Ville.

Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
<p>1^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue</p> <p>Rue Euclide- Lavigne</p>	<p>1. Tarra Project</p> <p>My question is on the terra project. It seems like they have started building an extra row of units along Chemin Sainte-Marie, is this not going to reduce the amount of trees that they could build. And why have they been allowed to increase the number of units in the project.</p> <p>2. Schluter noise</p> <p>Schluter is making noise again with the garbage pick up on Sundays after 10PM,</p> <p>After contacting Schluter, I was told that there is nothing they could do and that this is what to expect when you build a house near a company. After I reminded them that the project was built before Schluter he had no response. They also refused to give me the name of the company collecting the garbage.</p> <p>My question is what the city will do since schluter is breaking one of your bylaws. Noise after 10PM on a weekend.</p> <p>Traduction :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il semble que le projet Terra a débuté la construction d'une rangée d'unités le long du chemin Sainte-Marie. Est-ce que cette construction va réduire le nombre d'arbres? Pourquoi leur a-t-on permit d'augmenter le nombre d'unités? 2. Schluter cause beaucoup de bruits à cause du ramassage de leurs ordures. Qu'est-ce que la ville va faire puisque cette entreprise contrevient au règlement – pas de bruit après 10pm durant la fin de semaine.
<p>2^e intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue</p> <p>Rue Saint- Jean- Baptiste</p>	<p>Voici quelques questions pour le conseil pour la séance du 12 avril 2021.</p> <p>1. La Ville a-t-elle l'intention de faire appliquer de façon ferme, sans déroger, les lois actuelles sur la démolition et reconstruction, sur la protection et la valorisation du patrimoine bâti sans se soumettre aux demandes de plus en plus nombreuses d'investisseurs qui, eux, voudraient faire changer ces mêmes lois afin de satisfaire leur propre agenda ?</p> <p>Exemples de demandes investisseurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Démolition au lieu de rénovations 2. Ajout de plus d'étages, 3. Utilisation de plus d'espace vert (cours) existant pour du stationnement 4. Augmentation de l'aire constructible. Surpasser les limites des fondations existantes lors de reconstruction. 5. Abattage d'arbres. 6. Etc..

4352

	<p>2 - Je crois comprendre que la réglementation actuelle ne permet pas d'augmenter le "footprint" existant, tant en rénovation qu'en reconstruction. Les projets récents font-ils fi de cette réglementation?</p> <p>3 - Quelle est la vision long terme de la Ville sur la valorisation et la protection du patrimoine bâti du Vieux Sainte-Anne et le respect des règlements existants afin de conserver le cachet qui lui donne son aspect si particulier que tant de citoyens tentent de maintenir? La valeur des lots augmenterait si un plan de protection et de valorisation existait. Ceci se fait dans le Vieux-Québec ainsi que dans le Vieux-Montréal, entre autres, et personne ne doute du charme irremplaçable qu'il en émane</p>
<p>3^e intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue Rue Meloche</p>	<p>Please clarify what the Mayor and council plan on doing to ensure pedestrian safety on Meloche from Tremblay to Aumais. You claim there is no need to do anything because the other side-streets in the area don't have sidewalks. Unlike the remainder of the streets in the Northern sector, Meloche is a very busy main artery that the side-streets feed off of and on to. Restricting parking on the east side of the street following the street lights to visitors only is a cost effective, reasonable compromise.</p> <p>Traduction :</p> <p>Veillez préciser ce que le maire et le conseil municipal prévoient de faire pour assurer la sécurité des piétons sur Meloche entre Tremblay et Aumais. Vous prétendez qu'il n'est pas nécessaire de faire quoi que ce soit parce que les autres rues secondaires du secteur n'ont pas de trottoirs. Contrairement au reste des rues du secteur nord, Meloche est une artère principale très fréquentée à laquelle les rues secondaires se raccordent. Restreindre le stationnement seulement aux visiteurs du côté est de la rue, après l'éclairage public, est un compromis rentable et raisonnable.</p>

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

04-094-21	Adoption de procès-verbaux
-----------	----------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2021 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 mars 2021;

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la ville, Me Jennifer Ma en date du 26 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

04-095-21	Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'acquisition de documents culturels pour la bibliothèque
------------------	---

ATTENDU QU' une demande d'assistance financière doit être faite auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'acquérir des documents culturels pour la bibliothèque;

ATTENDU QUE cette aide financière est demandée dans le cadre du programme « Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » afin de couvrir une partie des frais liés à sa réalisation;

ATTENDU QUE la demande fait état de nos buts et objectifs en matière d'acquisition de documents pour l'année 2021 ainsi que de nos acquisitions réalisées en 2020;

ATTENDU QUE pour l'année 2020, le ministère a versé à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue une somme de 24 536 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la directrice des loisirs et de la vie communautaire à effectuer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour l'acquisition de documents culturels pour la bibliothèque pour l'année 2021.

D'autoriser le trésorier à signer pour et au nom de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tout document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à autofinancer le montant des acquisitions 2021, à même le fonds général, dans l'attente de l'approbation et des versements de la subvention par le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité

04-096-21	Ventes de garage communautaires les 8 mai et 14 août 2021
------------------	--

ATTENDU la tenue des ventes de garage communautaires à chaque année;

ATTENDU QU' aucun permis n'est requis pour ces événements;

4354

- ATTENDU QUE les participants doivent s'inscrire au Service des loisirs;
- ATTENDU QUE ces événements font partie de la programmation estivale de la Ville;
- ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la vie communautaire de tenir ces ventes de garage les 8 mai et 14 août 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la tenue des ventes de garage communautaires les 8 mai et 14 août 2021.

D'autoriser les citoyens à organiser une vente de garage en s'inscrivant au Service des Loisirs, sans obligation de se procurer un permis spécial.

D'autoriser le Service des loisirs à reporter la/les vente(s) de garage à une date ultérieure comprise entre mai et fin août, dans le cas où la température et/ou les consignes sanitaires ne permettraient pas de respecter les dates initiales.

Adoptée à l'unanimité.

04-097-21	Autorisation à la Fondation Hôpital Général Lakeshore de tenir un barrage routier le 19 juin 2021 sur le boulevard des Anciens-Combattants
------------------	---

ATTENDU la demande datée du 8 avril 2021 de la «Fondation Hôpital Général Lakeshore» à l'effet d'obtenir l'autorisation du conseil municipal pour organiser un barrage routier dans le but de collecter des fonds le 19 juin 2021;

ATTENDU QUE l'Hôpital général du Lakeshore dessert les citoyens de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et fait partie intégrante du CIUSS l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la tenue d'un barrage routier sur le boulevard des Anciens-Combattants le 19 juin 2021 afin de collecte de fonds en faveur de la Fondation Hôpital Général Lakeshore»

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

04-098-21	Autorisation d'aménager un resto-terrasse sur le domaine public pour la saison estivale 2021
-----------	---

ATTENDU la demande du restaurant *Cunninghams* à l'effet d'aménager un resto-terrasse sur une partie du domaine public, soit sur la rue Sainte-Anne, en façade de son établissement situé au 75 rue Sainte-Anne;

ATTENDU QUE la demande du 18 mars 2021 à l'effet d'installer un resto-terrasse sur le domaine public du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2021;

ATTENDU QUE la Ville a compensé la perte de cases de stationnement sur la rue Sainte-Anne;

ATTENDU QUE le projet est autorisé selon des critères liés à la localisation, aux installations, à l'exploitation, etc., et ce, de manière à assurer la sécurité des personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la terrasse et le respect des commerces avoisinants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le restaurant *Cunninghams* à aménager un resto-terrasse sur une partie du domaine public, soit sur la rue Sainte-Anne, en façade de son établissement, pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2021, et ce, aux conditions énumérées dans une entente à conclure avec la Ville.

D'autoriser le directeur général à signer l'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. CONCLUSION DE CONTRATS

04-099-21	Adjudication de contrat – Travaux de marquage de chaussée 2021– A1 Lignes Jaunes Inc.
------------------	--

ATTENDU QUE le 24 février 2021, la Ville a invité cinq entreprises pour les travaux de marquage de chaussée 2021 plus deux années d'option, soit 2022 et 2023;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont déposé au plus tard le 18 mars 2021 à 10 h, soit la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des offres;

ATTENDU QUE la soumission déposée par A1 Lignes Jaunes Inc. est la plus basse soumission conforme reçue;

ATTENDU la recommandation du chef de division – travaux publics, à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit A1 Lignes Jaunes Inc., au montant de 21 575,06 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'adjuger le contrat pour les travaux de marquage de chaussée 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, A1 Lignes Jaunes Inc., au montant de 21 575,06 \$, taxes incluses;

D'autoriser la dépense totale nette de 19 700,91 \$, à même le poste budgétaire 02-355-00-420;

Adoptée à l'unanimité.

04-0100-21	Adjudication de contrat – Travaux de réparation de trottoirs, bordures et pavé uni 2021 – EMC Services Construction
-------------------	--

ATTENDU QUE le 10 mars 2021, la Ville a invité six entreprises pour les travaux de réparation de trottoirs, bordures et pavé uni 2021 plus deux années d'option, soit 2022 et 2023;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé au plus tard le 25 mars 2021 à 10 h, soit la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des offres;

ATTENDU QUE la soumission déposée par EMC Services Construction est la plus basse soumission conforme reçue;

4357

ATTENDU la recommandation du chef de division – travaux publics, à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit EMC Services Construction, au montant de 87 381 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Les crédits maximaux au budget 2021 sont de 60 000 \$ (taxes nettes)

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'adjuger le contrat pour les travaux de réparation de trottoirs, bordures et pavé uni 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, EMC Services Construction, au montant de 65 707,82 \$, taxes incluses;

D'autoriser la dépense totale nette de 60 000 \$, à même le poste budgétaire 02-320-00-522;

Adoptée à l'unanimité

04-0101-21	Adjudication de contrat – Travaux de réparation et d'ajustement de regards 2021 – EMC Services construction
-------------------	--

ATTENDU QUE le 10 mars 2021, la Ville a invité six entreprises pour les travaux de réparation et d'ajustement de regards 2021 plus deux années d'option, soit 2022 et 2023;

ATTENDU QUE un seul soumissionnaire a déposé au plus tard le 25 mars 2021 à 10 h 15, soit la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des offres;

ATTENDU QUE la soumission déposée par EMC Services Construction est l'unique soumissionnaire;

ATTENDU la recommandation du chef de division – travaux publics, à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit EMC Services Construction, au montant de 92 554,88 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Les crédits maximaux au budget 2021 sont de 50 000 \$ (taxes nettes)

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'adjuger le contrat pour les travaux de réparation et d'ajustement de regards 2021 au soumissionnaire conforme, EMC Services Construction, au montant de 54 756,52 \$, taxes incluses;

4358

D'autoriser la dépense totale nette de 50 000 \$, à même le poste budgétaire 02-415-00-525;

Adoptée à l'unanimité.

04-0102-21	Octroi de contrat – Fourniture et installation de bandes permanentes de patinoire au parc Aumais – Les Installations Sportives Agora Inc.
-------------------	--

ATTENDU QUE les bandes de la patinoire du parc Aunais sont désuètes et que leur remplacement est essentiel;

ATTENDU QU' une demande de prix sur invitation avait été envoyée le 1^{er} mars 2021

ATTENDU QUE la soumission des Installations sportives Agora Inc. est la plus basse soumission conforme reçue;

ATTENDU la recommandation du chef de division – travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner le contrat pour la fourniture et l'installation de bandes permanentes de patinoire au parc Aumais à l'entreprise Les Installations Sportives Agora Inc., au montant de 34 837,43 \$, taxes incluses;

D'autoriser la dépense nette de 31 811,21 \$, à même le fonds de parc.

Adoptée à l'unanimité.

04-0103-21	Octroi de contrat – Plans et devis et surveillance structure maison Michel-Robillard
-------------------	---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de Bellevue a retenu les services de la firme Luce Lafontaine, architecte pour la préparation des plans et devis pour la restauration et la mise en valeur de la Maison Michel-Robillard (résolution 06-130-200;

ATTENDU QUE dans le cadre de la préparation des plans et devis pour le projet de restauration et la mise en valeur de la Maison Michel-Robillard, la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit retenir les services d'un ingénieur en structure pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de structure

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à

4359

l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans *son Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet d'octroyer un contrat gré à gré, considérant l'expertise de la firme *André Houle ing, MBA* dans la restauration de bâtiments patrimoniaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat de gré à gré pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de structure pour la restauration et la mise en valeur de la Maison Michel-Robillard à la firme *André Houle ing, MBA* pour un montant de 28 168,88 \$, taxes incluses.

D'autoriser la dépense totale nette 25 721,94 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2020.

Un vote est demandé par M. Francis Juneau.

Pour : Mme Dana Chevalier
M. Ryan Young
M. Denis Gignac
Mme Paola Hawa

Contre : M. Francis Juneau
M. Tom Broad
M. Yvan Labelle

Adoptée sur division

04-0104-21	Octroi de contrat – Plans et devis et surveillance Génératrice Centre Harpell <u>Cette résolution n'a pas été lue lors de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2021. La résolution sera déposée de nouveau lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 10 mai 2021</u>
-------------------	---

ATTENDU QUE la Ville a invité la firme EXP à soumettre une offre de service de gré à gré pour des services professionnels d'ingénierie plans, devis et surveillance partielle pour des travaux d'installation d'un groupe électrogène au Centre Harpell;

ATTENDU QUE EXP a soumis une offre de service le 25 mars 2021,

4360

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation du chef de division – travaux publics, à l'effet d'octroyer le contrat à la firme EXP, au montant de 27 594,00 \$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adjuger le contrat pour les services professionnels d'ingénierie plans, devis et surveillance partielle des travaux d'installation d'un groupe électrogène au Centre Harpell à la firme EXP, au montant de 27 594,00 \$, taxes incluses, à même le fonds de roulement

L'emprunt au fonds de roulement, au montant 25 197,00 \$ sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2022 : 5 041,00 \$ \$

Pour les années 2023 à 2026 : 5 039,00 \$ par année;

Non adoptée

04-0105-21	Location de deux véhicules électriques pour les travaux publics – Spinelli Nissan de Pointe-Claire
-------------------	---

ATTENDU QUE dans le souci d'économiser de l'argent et de rentabiliser les budgets, il est plus efficace de louer des véhicules électriques que de louer ceux à gaz;

ATTENDU QUE la ville veut restructurer et améliorer la flotte de véhicule du département des travaux publics, et ce, dans un objectif d'améliorer notre bilan des émissions de gaz à effet de serre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la location de deux véhicules électriques 2020 de marque Nissan LEAF, modèle SV PLUS à hayon, au montant mensuel de 542,68 \$, taxes incluses chacun pour une durée de 60 mois, dont une somme totale pour l'année 2021 de 8 682,88 \$;

D'autoriser M. Stéphane Thibault, chef de division - travaux publics, à signer les contrats de location avec le concessionnaire Spinelli Nissan de Pointe-Claire;

D'autoriser la dépense nette de 7 928,64 \$, à même le poste budgétaire 02-320-00-516;

Adoptée à l'unanimité.

7.2. AUTORISATION DE DÉPENSES

04-0106-21	Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglacage – saison hivernale 2021-2022 – Regroupement de l'Île de Montréal
-------------------	---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a reçu une proposition de la Ville de Montréal afin de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités de l'Île de Montréal intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal doit être mandatée pour publier l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement des municipalités de l'Île de Montréal et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long.

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue confirme son adhésion au regroupement des municipalités de l'Île de Montréal pour le programme d'achats regroupés par la Ville de Montréal relativement au sel de déglacage – saison hivernale 2021-2022.

Que la Ville de Montréal soit mandatée afin de publier l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

D'autoriser le chef de division aux travaux publics à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

04-0107-21	Décompte progressif no 6 –Travaux de rénovation de l'hôtel de ville
-------------------	--

- ATTENDU la résolution numéro 02-035-19 adoptée par le conseil municipal le 11 février 2019, concernant l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- ATTENDU la résolution numéro 12-292-19 adoptée par le conseil municipal le 16 décembre 2019, concernant l'octroi de contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville à l'entreprise Les constructions AGLP;
- ATTENDU la résolution numéro 09-187-20 adoptée par le conseil municipal le 14 septembre 2020, concernant le paiement du décompte progressif no 1 de 22 092,45 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les constructions AGLP pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- ATTENDU la résolution numéro 11-242-20 adoptée par le conseil municipal le 14 septembre 2020, concernant le paiement du décompte progressif no 2 de 22 489,80 \$, taxes incluses à l'entreprise Les constructions AGLP pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- ATTENDU la résolution numéro 01-011-21 adoptée par le conseil municipal le 18 janvier 2021, concernant le paiement du décompte progressif no 3 de 22 489,80 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les constructions AGLP pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- ATTENDU la résolution numéro 02-036-21 adoptée par le conseil municipal le 8 février 2021, concernant le paiement du décompte progressif no 4 de 59 680,92 \$ \$, taxes incluses, à l'entreprise Les constructions AGLP pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- ATTENDU la résolution numéro 03-077-21 adoptée par le conseil municipal le 15 mars 2021, concernant le paiement du décompte progressif no 5 de 178 161,25 \$ taxes incluses, à l'entreprise Les constructions AGLP pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- ATTENDU QUE la direction générale est en accord avec la recommandation de la firme Aedifica relativement au paiement du décompte progressif no 6;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation de M. Rami Dimitri, architecte de la firme Aedifica datée du 2 avril 2021, quant au paiement du décompte progressif no 6 au montant de 40 999,38 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les constructions AGLP pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

04-0108-21	Autorisation d'une entente avec PME MTL West-Island «offre de services – Soutien administratif et fonctionnel auprès de la société de développement commercial de (SDC) Sainte-Anne-de-Bellevue»
-------------------	---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire confier à PME MTL West-Island un mandat ponctuel de soutien administratif et fonctionnel auprès de la SDC de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE le mandat proposé par PME MTL West-Island vise à offrir pour une période déterminée une ressource permanente qui pourra assurer certaines tâches reliées à l'administration, à l'animation et à la promotion des activités de la SDC Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE la VILLE de Sainte-Anne-de-Bellevue travaille en partenariat avec la SDC afin de soutenir développement de commercial de la rue Sainte-Anne;

ATTENDU QUE PME MTL West-Island a soumis une offre de service, à cet effet le 29 mars 2021

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue contribue financièrement pour un maximum de 3 000 \$ en vue de retenir les services de PME MTL West-Island pour la mise en place un soutien administratif et fonctionnel auprès de la société de développement commerciale de (SDC) Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'autoriser la dépense et un paiement de 3 000,00 \$, à même le poste budgétaire 02-620-00-699

Adoptée à l'unanimité.

10. FINANCES**10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10.2. AUTRES SUJETS

04-0109-21	Adoption des comptes
-------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'approuver le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés en date du 16 mars au 12 avril 2021; **780 178.73 \$**
 - Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2021; **393 150.66 \$**
- Total : **1 173 329.39 \$**
- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 27 février au 26 mars 2021; **236 975.04 \$**

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.3. AUTRES SUJETS

04-0110-21	Entérinement des décisions prises depuis le 16 mars 2021 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire
-------------------	--

- ATTENDU QUE la déclaration de l'état d'urgence sanitaire a mené à une série de décisions que l'administration a dû prendre promptement pour assurer la santé et sécurité des citoyens et des employés de la Ville;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 16 mars et le 31 mars 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 04-071-20 ;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 1^{er} avril et le 11 mai 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 05-120-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 12 mai 2020 et le 8 juin 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 06-137-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 9 juin 2020 et le 6 juillet 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 07-151-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 7 juillet 2020 et le 24 août 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 08-175-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 25 août 2020 et le 14 septembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 09-192-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 15 septembre et le 13 octobre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 10-216-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 14 octobre et le 9 novembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 11-254-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 10 novembre et le 7 décembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 12-290-20;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 8 décembre 2020 et le 18 janvier 2021 ont été entérinées par la résolution numéro 01-019-21;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 19 janvier 2021 et le 8 février 2021 ont été entérinées par la résolution numéro 01-019-21;
- ATTENDU QUE les décisions prises entre le 9 février 2021 et le 15 mars 2021 ont été entérinées par la résolution numéro 01-019-21;
- ATTENDU QUE d'autres décisions ont eu lieu en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire depuis le 16 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

4366

De valider et d'entériner les décisions prises par l'administration depuis le 16 mars 2021 qui sont jointes en Annexe « A » à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

04-0111-21	Modification de l'heure de la séance ordinaire du 10 mai 2021
-------------------	--

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-074 ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du 10 mai 2021 se tiendra par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De modifier l'heure de la séance ordinaire du 10 mai 2021 à 18 h 30 au lieu de 19 h 30.

Adopté à l'unanimité

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

04-0112-21	Embauche d'une technicienne en aménagement et urbanisme
-------------------	--

ATTENDU QUE M. Ashkan Matlabi a remis son préavis de départ le 25 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a créé un poste de technicien(e) en aménagement et en urbanisme

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste de technicienne en aménagement et urbanisme;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues, suite à l'appel de candidatures;

ATTENDU QUE Madame Mélanie Crichlow rencontre les exigences du poste et possède le profil professionnel pour le poste de technicienne juridique;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la nomination de Madame Mélanie Crichlow au poste permanent de technicienne en aménagement et urbanisme;

4367

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Tom Broad

De procéder à l'embauche de Madame Mélanie Crichlow, au poste permanent de technicienne en aménagement et urbanisme;

De fixer le salaire de Madame Mélanie Crichlow à l'échelon no 3 du groupe 10 de la grille salariale 2019 ajustée conformément à l'entente de principe du 4 mars 2021 en vue du renouvellement de la Convention collective de travail des cols blancs intervenue le 16 novembre 2016 entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-140-00-142 du fonds général.

Les conditions et avantages de cette employée sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

Un vote est demandé par M. Francis Juneau.

Pour : Mme Dana Chevalier
M. Ryan Young
M. Tom Broad
M. Yvan Labelle
M. Denis Gignac

Contre : M. Francis Juneau

Adopté sur division

12.2. AUTRES SUJETS

04-0113-21	Adoption de la majoration de la grille salariale de 1,5 % pour l'année 2021 pour les employés-cadres de la Ville
-------------------	---

ATTENDU QU' au budget 2021, une indexation économique de 2% est prévue;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de majorer l'échelle salariale des employés-cadres de 1,5 %;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver la majoration de la grille salariale de 1,5 % pour l'année 2021, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

04-0114-21	Adoption du deuxième projet du Règlement numéro 533-74
-------------------	---

ATTENDU QUE l'adoption du Règlement no 533-74 a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion dûment donné par Mme le maire, Paola Hawa, lors de l'assemblée ordinaire tenue le 8 février 2021 et portant le numéro de résolution 02-045-21;

ATTENDU QUE conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité doit adopter un deuxième projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le deuxième Règlement numéro 533-74, ci-joint en Annexe « B ».

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Dépôt du rapport financier 2020;**
- **Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 16 mars 2021 au 12 avril 2021**
- **Liste des embauches à la piscine municipale – service des loisirs;**
- **Liste des bons de commandes émis au 31 mars 2021;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-0115-21	Levée de la séance
-------------------	---------------------------

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

M. Martin Bonhomme
Greffier adjoint

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales.

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 12 avril 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 14 avril 2021.

Mme Paola Hawa, Maire

M. Martin Bonhomme Greffier adjoint

Adopté